"LE MADAWASKA"

Journal Hebdomadaire :-: EDMUNDSTON, N. B.

TARIF D'ABONNEMENTS - - Payable strictement d'avance

CANADA		ETRANGER	
Un an,	$1.00	Un an,	$1.50
Six mois,	50c	Six mois,	0.75

TARIF DES ANNONCES

Annonces légales, première insertion, la ligne ....15 cts
" " par insertion subséquente, la ligne....10 cts
Annonces, (A vendre ou à louer) ne dépassant pas 10 lignes, 1ère insertion..50 cts
par insertion subséquente....25 cts
Avis de naissances, mariages et décès....25 cts
Ces derniers publiés gratuitement pour les abonnés
Petites annonces, offre et demandes d'emploi, perdu, trouvé, etc,
par chaque insertion....25 cts
Tarif spécial pour annonces à long terme.

NOTES LOCALES

M. F. X. Bélanger du Témiscouata était en ville ces jours derniers.

—o—

M. Edmond Néron, voyageur de commerce, de Lauzon, était de passage dans le comté cette semaine dans l'intérêt de sa maison.

—o—

Melle Lina Cyr, modiste de chapeaux, à la Rivière Bleue, P. Q., était de passage à Edmundston mardi dernier en route pour St Basile.

—o—

Le voyageur de la Cie F W. Horner de Montréal, M. Gosselin, visitait ses clients au commencement de la semaine.

—o—

Mde Achille Dumont de l'Ouest en promenade chez son père M. Alph. Dumont, de St-Jacques, est retenue à sa chambre pour cause de maladie.

—o—

Mde Noël Devillers, de Rivière Bleue est actuellement sérieusement malade à l'Hôtel Dieu de St Basile. Elle prend cependant du mieux et espère retourner avant longtemps dans sa famille.

—o—

M. l'avocat Allan LeBlanc qui s'occupe dans le comté des obligations de la victoire est bien satisfait du résultat jusqu'à date et espère faire un succès de sa campagne de propagande.

Monseigneur Patrice Chiasson, a Rogersville.

Suite de la deuxième page

paroissiens de Rogersville. Mais aujourd'hui elles se réjouissent d'autant plus volontiers que celui qu'on fête est non seulement un enfant de la paroisse, mais un membre de cette famille religieuse qui fut pour elles, nouvelle venues dans ce pays hospitalier l'amie de la première heure et leur rendit moins dur le pain de l'exil. Aux dignes fils du bienheureux Jean Eudes toujours si bons pour elles. Les Trappistines de Rogersville ont voué une éternelle reconnaissance.

Souffrez donc, Monseigneur, qu'elle joignent leur faible voix à toutes celles qui se sont déjà fait entendre, pour vous dire toute la joie qu'elles ont ressentie à la nouvelle de votre élévation à l'épiscopat. Déjà, dans l'intérieur de notre silencieuse solitude, nous avons rendu grâces à Dieu de cette faveur insigne accordée à l'Acadie dans votre auguste personne : mais désormais nous nous ferons un devoir spécial plus grand et plus doux de prier chaque jour le divin Maître de répandre sur vous et sur vos œuvres ses grâces les plus fécondes pour sa plus grande gloire et le salut des âmes confiées à votre sollicitude apostolique.

En sollicitant votre bénédiction, nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir bien agréer nos vœux les plus sincères pour que votre épiscopat soit long et prospère.

AD MULTOS ET FAUSTISSIMOS ANNOS.

Après avoir remercié et bénie la communauté, Sa Grandeur accompagné de M. le curé de Rogersville, du R. P. de la Cotardière, Eudiste, du R. P. Ferdinand, Capucin, de M l'abbé N P. Savoie, curé de la Baie Ste-Anne, du R. P. Timothée, chapelain des Trappistines et de M. l'abbé J Labelle, vicaire de Rogersville, s'est rendue chez les RR PP Trappistes.

Le R. P. Prieur, revêtu de la chape, et entouré de toute sa communauté, a reçu Monseigneur à l'entrée de l'église, et selon le rite cistercien, lui a présenté le crucifix à baiser, l'eau bénite et l'encens, puis après quelques minutes d'adoration, toute l'assistance s'est rendue au chapitre où le R. P. Prieur a lu l'adresse suivante :

Monseigneur,

Au mois d'août 1902, j'arrivais à Rogersville, cherchant un refuge pour mes frères de Bonnecombe menacés d'expulsion, et, me rendant au presbytère, je demandai, mû par je ne sais quel esprit prophétique, Mgr Richard. Ce fut son remplaçant qui fut pour moi si accueillant je suis heureux de lui donner aujourd'hui ce titre de Monseigneur que j'avais donné par anticipation au regretté curé de Rogersville. Ah ! Monseigneur, il nous manque bien en ce jour l'illustre Prélat, pour fêter avec nous l'élévation à la dignité épiscopale de celui qu'en mars 1891 il recommandait si vivement à votre prédécesseur de sainte et douce mémoire, Mgr Blanche, qui venait de poser dans son presbytère de la baie Sainte Marie les fondements du collège Ste-Anne.

Je me rappellerai toujours, Monseigneur, la bonté avec laquelle vous me fites visiter la propriété que Mgr Richard, avec sa générosité habituelle, mettait à notre disposition pour le futur monastère cistercien de Notre Dame du calvaire, et ce souvenir m'a toujours porté à vous faire partager avec lui le titre de fondateur de la Trappe à Rogersville, titre que justifié, du reste, l'intérêt que vous n'avez cessé de porter à notre établissement, auquel vous rattache un lien de famille.

Merci, Monseigneur, d'avoir bien voulu venir répandre sur votre cher neveu et sur nous tous les prémices de vos bénédictions épiscopales, et rompre avec nous le pain de l'hospitalité monastique. Dans notre pauvreté, nous nous réjouissons de mettre en pratique les recommandations de notre saint législateur qui veut que nous rendions à nos visiteurs l'honneur qui leur est dû, principalement aux domestiques de la foi, adorant en eux le Christ qu'on reçoit en leur personne : Susceptimus. Deus, misericordiam in medio tempii tui.

Nous sommes des religieux pénitents et priants. Notre devoir est tout tracé envers Votre Grandeur qui, après s'être dépensé jusqu'ici à l'instruction et à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, va maintenant consacrer aux pénibles missions du Golfe Saint-Laurent l'activité de son zèle et de son dévouement apostoliques Nos supplications monteront plus ardentes vers le ciel en raison des liens que Votre Grandeur a personnellement avec notre communauté et des sentiments de reconnaissance que nous avons voués à votre famille religieuse, à l'Acadie, votre chère Patrie devenu aussi nôtre, et à cette paroisse de Rogersville si hospitalière aux Trappistes et aux Trappistines de France. Avec nos vœux d'un long et fécond épiscopat daignez, Monseigneur, en recevoir aujourd'hui l'assurance,

AD MULTOS ET FAUSTISSIMOS ANNOS !

Après avoir remercié chaleureusement le RR. Prieur et béni toute la communauté, Monseigneur s'est rendu à l'hotellerie, où un diner préparé avec le plus grand soin par le plus aimable des hôteliers, le P. Augustin, a réuni Sa Grandeur et sa suite.

A 1 heure 30, Sa Grandeur a pris le train que la Compagnie avait eu la gracieuseté de faire arrêter tout exprès à deux pas du monastère, au Tunnel Siding.

Etre MERE

est le désir le plus ardent de la vraie femme, mais elle devrait aussi désirer être la mère d'enfants robustes et en santé.

Il est important de vous tenir en parfaite santé. Si vous êtes sujette aux douleurs accablantes, au mal de dos, aux irrégularités ou à quoi que ce soit qui fasse songer même a l'existence de la faiblesse féminine, prenez le Régulateur de la Santé de la Femme du Dr Larivière (Dr. Lariviere Female Health Regulator).

Le remède de racines et d'herbes—que feu le Dr Jos. Larivière a emplosé avec succès dans sa pratique aux Etats-Unis et au Canada—non seulement tonifie tout l'organisme, mais il a un effet spécial sur les organes essentiellement féminins. Il les fortifie et à raison de tout mauvais état de santé.

Procurez-vous-en une bouteille chez votae pharmacien.

Prix $1.00 la bouteille ; 6 bouteilles pour $5.00.
T. BAIRD Co., Woodstock, N. B.

DR ED. MORIN & Co., Quebec. P. Q.

W. BRUNET & Co., Québec, Can.

Avis au Public

J'aurai tous les jours à la disposition du public toutes les sortes de poissons frais que vous pourrez désirer. Téléphonez au numéro 14-21, Edmundston Hôtel, et votre commande sera délivrée à votre maison.

J'espère que le public m'encouragera et je ferai mon possible pour donner entière satisfaction.

LEVITE D. CHASSE,
Edmundston Hôtel,
40 2-m. Edmundston, N. B.

ECOLE du SOIR

Mademoiselle Dionne ouvre de nouveau ses cours du soir.

Anglais et Français enseigner.

Elèves demandés. 48 2 f.p.

LE MINISTRE DES FINANCES offre au public

L'Emprunt Canadien de la Victoire

émission de

$150,000,000 Obligations-Or, a 5½%

Portant intérêt du 1er décembre 1917, à trois échéances au choix du souscripteur, réparties de la façon suivante:

Obligations remboursables à 5 ans, échéant le 1er décembre 1922.
Obligations remboursables à 10 ans, échéant le 1er décembre 1927.
Obligations remboursables à 20 ans, échéant le 1er décembre 1937.

Cet emprunt est autorisé par une loi du Parlement du Canada; le principal et l'intérêt ont pour sûreté le Fonds du Revenu Consolidé.
La somme de cette émission est de $150,000,000, la conversion des obligations antérieures, si toutefois il y en a, non comprise. Cependant le Ministre des Finances, se réserve le droit d'accepter le tout ou partie de la somme souscrite en excédant des $150,000,000.

Le principal et l'intérêt sont payables en or coupons de $50, $100, $500 et $1,000

Les souscriptions doivent être de $50 ou en multiples de cette somme.

Le principal est remboursable sans frais aux bureaux du Ministre des Finances et du Receveur général à Ottawa, ou au bureau de l'assistant du Receveur général à Halifax, St-Jean, Charlottetown, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Victoria.
L'intérêt est payable, sans frais, semestriellement, le 1er juin et le 1er décembre, à toutes les succursales de banques à charte au Canada.

Obligations au porteur ou nominatives

Les coupures peuvent être nominatives quant au principal ou quant au principal et à l'intérêt.

Des coupures nominatives, ou au porteur, suivant le choix du souscripteur, seront émises après la répartition, et échangées contre les titres provisoires. Lorsque les titres provisoires auront été entièrement libérés, et que le paiement en aura été reconnu par la banque qui reçoit l'argent, ces derniers pourront être échangés contre des titres définitifs. Ces titres seront soit à vue, soit au porteur, c'est-à-dire, payables à vue. Le souscripteur a le choix de l'une ou de l'autre catégorie de titres.

La remise des titres provisoires et définitifs sera faite par les banques.

Les obligations au porteur, avec coupons, seront émises par coupures de $50, $100, $500 et $1,000 et pourront être nominatives quant au principal seulement. Les titres nominatifs quant au principal et à l'intérêt, dont les intérêts sont payables directement au propriétaire par chèque du gouvernement, seront émis en coupures de $1,000 de $5,000 ou en un multiple autorisé quelconque de $5,000.

Par le paiement de 25 cents, pour l'émission de chaque nouveau titre, les porteurs de titres nominatifs, sans coupons, auront le droit de les échanger contre des titres au porteur de $1,000 avec coupons, et les porteurs de titres au porteur avec coupons auront le droit de les échanger contre des titres nominatifs. Il suffira au porteur d'adresser à cet effet une demande au Ministre des finances.

Conversion d'Obligations

Les porteurs de bons du Trésor du Canada, échéant le 1er octobre 1919, et les porteurs de titres des trois émissions antérieures des emprunts de guerre de la Puissance du Canada, ont le privilège de convertir leurs obligations qui seront acceptées, à titre de versement d'appoint à leur souscription à l'Emprunt. Ces titres seront acceptés aux conditions qui suivent:—

Bons, échéant le 1er octobre 1919, au pair avec intérêts accumulés.
Titres de l'Emprunt de guerre échéant le 1er décembre 1925, à 97½ plus les intérêts accumulés.
(Les titres mentionnés ci-dessus seront acceptés en accompte sur les obligations de l'une quelconque des trois échéances de cette émission).
Titres de l'Emprunt de guerre, échéant le 1er octobre 1931, à 97½ plus les intérêts accumulés.
Titres de l'Emprunt de guerre, échéant le 1er Mars 1937, à 96 plus les intérêts accumulés.
(Ces titres seront acceptés en accompte sur des titres de cette émission échéant en 1937 SEULEMENT).

Dans le cas d'une émission ultérieure à partielle échéance ou plus éloignée, le gouvernement acceptera les titres quels qu'ils soient de cet emprunt, au pair plus les intérêts accumulés, au même titre que des espèces, en versement accompte ou complet d'une souscription.

Emission au pair

Libre d'impots, y compris l'impot sur le revenu, susceptible d'être levés par le parlement du Canada.

Les versements devront être effectués aux dates qui suivent:—

10% le 1er décembre 1917.
10% le 2 janvier 1918.
20% le 1er fevrier 1918.
20% le 1er mars 1918.
20% le 1er avril 1918.
20% le 1er mai 1918.

Un semestre d'intérêt complet sera payé le 1er juin 1918.

Les titres offrent donc au souscripteur un rendement approximatif de:
5.61% pour le titre remboursable à 20 ans.
5.68% pour le titre remboursable à 10 ans.
5.81% pour le titre remboursable à 5 ans.

Tous les paiements doivent être faits à une banque à charte et portés au crédit du Ministre des Finances. A défaut de payer tout versement à son échéance les versements antérieurs peuvent être forfaits, et la répartition proportionnelle annulée. Les souscriptions accompagnées d'un versement de 5% de la somme souscrite, doivent être envoyées par l'intermédiaire d'une banque à charte. Toutes les succursales de banques à charte du Canada enverront des souscriptions et émettra des reçus provisoires.

En cas de répartition partielle, l'excédent de dépôt sera reporté sur le paiement de la somme dont le versement viendra à échéance en janvier.

Les souscriptions peuvent être entièrement versées le 2 janvier 1918, ou par versements échéant à une date ultérieure avec escompte de 5½% par an. Suivant ces dispositions les versements du reliquat de la souscription peuvent être échelonnés comme suit:—

Si elle est payée le 2 janvier 1918 à raison de 89.10795 pour $100.
Si elle est payée le 1er février 1918 à raison de 79.46959 pour $100.
Si elle est payée le 1er mars 1918 à raison de 69.82214 pour $100.
Si elle est payée le 1er avril 1918 à raison de 39.90959 pour $100

On peut se procurer une formule de souscription à la première venue des succursales de l'une quelconque des banques canadiennes (chartered bank), au local de la commission de l'Emprunt de la Victoire, ou encore d'un de ses nombreux démarcheurs.

Les livres de l'Emprunt seront conservés au département des Finances à Ottawa.

Les formalités nécessaires seront remplies en temps et lieu afin que cette émission soit admise à la côte de la Bourse à Montréal et à Toronto.

Les listes de souscriptions seront closes le ou avant le 1er décembre 1917.

MINISTÈRE DES FINANCES,
OTTAWA, le 12 novembre 1917.

64

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "8" Tél. 28-41
MAX. D. CORMIER B. A.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, -:- N. B.

Phone 34
PIO H. LAPORTE
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

Casier Postal [illegible] Tél. 46
A M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

J. A. GUY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B

Dr. OLIVIER J. CORMIER
— Chirurgien-Dentiste —
à l'ancien bureau du Dr. Z Vézina
chez M. Jos. Gagné, près de l'hôtel Royal
EDMUNDSTON, :-: N. B.

Téléphone, 18
J. A. RATTE
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, -:- N. B.

A. E. THIBAULT
MARCHAND DE MEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, :-: N. B

Casier Postal, 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARDHAND GENERAL
EDMUNDSTON, -:- N. B.

CANADA HOTEL
MICHEL GAGNON, PROP.
ANDERSON SIDING, : : N. B.

Changement de Bureau

M. l'avocat Max. D. Cormier annonce au public qu'à partir de lundi, le 23 juillet, il ouvrira ses bureaux à l'imprimerie du Madawaska, où ses clients pourront le rencontrer le jour et le soir.

Attention spéciale donnee à la perception des comptes

Tout travail de notaire et d'avocat

Représentant de plusieurs bonnes compagnies d'assurance contre les incendies.

Avis au Public

Avis est donné au public que ERNEST WELSH n'est ni agent ni sous-agent de la Compagnie d'Assurance sur la vie, L'UNION MUTUELLE, de PORTLAND, ME., et Messieurs les Médecins sont particulièrement mis en garde de ne pas faire d'examens médicaux pour cette Compagnie à la demande du dit ERNEST WELSH.

Par ordre,
A. P. LABBIE,
Manager.
Union Mutual Life Insurance, Co.
Résidence : St. Leonard, N.B.
Agency : Van Buren, Maine.

A nos abonnés

Nous faisons un appel à nos abonnés retardataires qui, pour la plupart, par simple négligence ne nous ont pas encore fait parvenir le petit montant de leurs redevances. Soyez bons et justes, ne nous faites pas attendre. Ces petites sommes sont nos seules ressources d'existence, elles nous sont indispensables pour le maintien de notre œuvre. Pas plus que vous, nous ne pouvons vivre et faire vivre nos employés sans recevoir en temps opportun le salaire de notre travail. Encore une fois, c'est de la pure négligence ; secouez-la une fois par an, vous en trouverez bien, vous éviterez le désagrément de vous faire ramander, et nous nous en trouverons bien mieux.

Le chemin que je suivrai dès mes jeunes années je ne le quitterai pas aisément dans la suite, et les habitudes de ma jeunesse me suivront ordinairement dans la vieillesse.